

DEMANDE DE RACCORDEMENT A L'EGOUT PUBLIC.

Je soussigné(e) : (Nom et prénom)
N° de registre national :
domicilié(e) :

Rue : N° :
Code postal : Localité :
Téléphone/Gsm : Fax :
mail :@

Propriétaire du bâtiment sis :

Rue : N° lot :
Code postal : Localité :
Référence cadastrale : division ... section ... n°

Affectation du bâtiment :

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> habitation | <input type="radio"/> immeuble à appartements |
| <input type="radio"/> commerce | <input type="radio"/> ferme/bâtiment agricole |
| <input type="radio"/> commerce et appartements | <input type="radio"/> industriel |
| <input type="radio"/> Autres : | |
- sollicite l'autorisation de procéder à raccordement(s) à l'égout public du(des) bâtiment(s) prédécrit(s) et joins à la présente demande un croquis d'implantation.
Type de raccordement : avec sans fosse septique
 station d'épuration individuelle
- sollicite l'autorisation de procéder à : Raccordement(s) des eaux de pluies au filet d'eau de la voirie, via une gargouille de trottoir.

Je m'engage à :

1. à demander, en temps opportun, que soient données sur place, par un délégué du service technique communal, les indications nécessaires à la réalisation des travaux de raccordement (Tél. 02/367.94.95) ;
2. à réaliser les travaux de raccordement conformément aux prescriptions techniques du cahier des charges type QUALIROUTES, et aux prescriptions particulières fixées pour chaque raccordement en fonction de la voirie, par le service technique communal (à savoir conserver la carotte de forage réalisé pour le raccordement égout public-privé jusqu'au remboursement de la caution voirie);

3. à transmettre par courrier au service urbanisme 6 photos couleurs de l'ensemble de la voirie (trottoir et route) faisant partie du domaine public avant l'entame des travaux. Toute dégradation du domaine public sera considérée comme résultante de votre chantier et nous nous réservons alors le droit de ne pas restituer la caution ;
4. de pourvoir le raccordement à l'égout d'un regard de contrôle non visitable qui sera disposé sur son fonds, à la limite de sa propriété avec le domaine public, et sera maintenu en tout temps accessible pour le contrôle par la Commune ou par l'I.B.W.

et déclare :

1. accepter que l'instruction de la présente demande soit soumise au paiement d'une redevance communale de 152.50€ (1) qui vous sera facturée par le service Recette de l'Administration communale;
2. accepter que l'instruction de la présente demande soit soumise, le cas échéant, au paiement d'une caution voirie en application du règlement adopté par la conseil communal en date du 24/05/2007. Le montant de la caution voirie s'élevant à 300€ (2), également facturée par le service Recette de l'Administration communale.

Fait à le

Signature :

partie réservée à l'Administration communale :

redevance communale :	152.50 € (1)	date du paiement : .../.../.....
caution voirie :	300 € (2)	date du paiement : .../.../.....
montant entrepreneur :€	date du paiement : .../.../.....
-----	-----	
montant total :€	

En date du, le collège communal a autorisé le(s) raccordement(s) à l'égout conformément aux indications et conditions détaillées dans la présente demande et moyennant les modalités complémentaires suivantes :

.....

(1) redevance communale fixée par le règlement sur les prestations communales techniques du Conseil Communal du 24/05/2007 – indexé au 01/01/2018
 (2) à verser uniquement si aucune caution voirie n'est en cours pour ce bien.